

"Offenser, choquer, déranger : un droit inhérent à la liberté de la presse?"

Table ronde annuelle sur la liberté de la presse

Association Mondiale des Journaux

Göteborg, Suède, 1^{er} Juin 2008

Philippe Val, Directeur de la publication et Directeur de la rédaction, *Charlie Hebdo*, France

Je suivais l'affaire des caricatures au Danemark depuis quelque temps déjà et je dois rendre hommage d'ailleurs au premier éditeur français qui a publié ces caricatures, c'était le directeur de la publication de *France-Soir*, un journal quotidien. Ce journal était dirigé par Jacques Lefranc, c'est lui qui a pris cette décision. Et suite à cette décision, suite à la publication, il a été licencié le jour même par le propriétaire du journal. Le directeur de la publication a été viré ! Devant le peu de réaction que cela suscitait, j'ai décidé à mon tour, étant à la fois directeur de la rédaction et directeur de la publication de mon journal, de publier les caricatures, parce que j'ai trouvé insupportable qu'un directeur de publication se fasse virer pour de telles raisons dans une république démocratique et laïque.

J'ai demandé à mes confrères, à l'époque Laurent Joffrin, directeur du *Nouvel Observateur*, grand hebdomadaire français, de publier avec moi et avec d'autres publications nationales - *Libération*, *Le Monde*, *L'Express* - j'ai demandé que l'on publie le même jour, tous ensemble, les caricatures, de façon à ce que la chose soit faite et qu'on n'en parle plus. Montrer que c'est possible et puis on tourne la page. Une forme de solidarité. Je pense qu'en Italie *La Repubblica* les avait publiées et je crois *El País*, en Espagne. En Allemagne, je pense qu'un grand quotidien, peut-être le *Frankfurter Allgemeine*, les avait publiées aussi. On va faire une espèce de mouvement européen, on les publie, on en parle plus. On montre que c'est possible et puis voilà.

Mes confrères pour la plupart ont dit d'accord, mais ils se sont heurtés à deux obstacles : soit les propriétaires de leurs journaux, soit une partie de leur rédaction s'y est opposée pour des raisons éthiques, politiques, morales, religieuses, des raisons raisonnables, si l'on peut dire. Bref, finalement il n'y a que *L'Express* et nous qui avons publié les caricatures. *L'Express* ayant reproduit les pages que nous avons montées. Nous avons publié ces caricatures entourées d'un appareillage critique et des textes d'intellectuels arabes notamment et d'autres dessins créés par des dessinateurs de l'équipe du journal, de façon à expliquer la nature de ce scandale. Déjà parce qu'il nous semblait insensé que ce scandale prenne une telle ampleur sans que l'on puisse savoir pourquoi. Donc publier les dessins, c'était informer tout simplement les gens sur l'origine du scandale, sinon on ne parlait que du scandale sans en connaître l'origine, ce qui est assez étonnant dans une démocratie. Ce qui me semble aberrant, même. Donc *L'Express* et *Charlie Hebdo* ont publié.

Le directeur de *L'Express* a reçu un coup de téléphone de son actionnaire principal, qui est un avionneur et l'un des principaux marchands d'armes français, Serge Dassault. Serge Dassault lui a dit, vous ne pouvez pas publier ces caricatures. Je pars la semaine prochaine en Arabie Saoudite avec le Président de la République pour vendre des avions de chasse. A qui je vais vendre mes avions de chasse maintenant ? Le directeur de *L'Express* lui a répondu : « Mais si vous voulez, vous pouvez arrêter l'imprimerie, mais moi je démissionne. Vous faites

décrocher les pages. Le journal paraîtra avec un jour de retard, mais moi je ne téléphone pas à l'imprimerie, c'est vous qui le faites ». L'actionnaire Dassault a dit : « Mais ça va faire un scandale encore plus grand », ce à quoi le directeur du journal a répondu : « Oui, et bien je vous avais prévenu, *L'Express*, ce n'était pas un journal pour vous ». Finalement, Dassault est effectivement parti avec le Président Chirac en Arabie Saoudite, quelques jours plus tard, mais il a aussi vendu le journal. Ce qui est quand même un phénomène incroyable. Il a commencé les négociations pour vendre son journal à un groupe Belge dans les jours qui ont suivi, pour bien marquer qu'il se désolidarisait de son propre journal, qu'il avait acheté à prix d'or et qui avait publié les caricatures. Vous voyez l'impact, la violence de toute cette histoire.

Quant à nous, évidemment quand nous avons publié, le Président de la République s'est exprimé pour nous condamner, ce qui est quand même un peu bizarre, parce que nous, on exerçait un droit, un droit démocratique. Et le Président de la République qui incarne le droit et la démocratie normalement n'a pas à taxer de provocation, à appeler provocation l'exercice d'un droit. On a été convoqué chez le Premier ministre pour tenter de nous dissuader de publier les dessins, mais le journal était déjà à l'imprimerie. Tant est si bien qu'une plainte a été déposée par la Mosquée de Paris, censée représenter les musulmans de France, ainsi que par l'UOIF, l'Union des Organisations Islamiques de France, qui est une association de musulmans beaucoup plus radicaux. Ils ont porté plainte contre nous. Un référé d'heure en d'heure pour faire interdire le journal, pour faire saisir le journal afin qu'il ne paraisse pas le mercredi, ce qui aurait été quelque chose d'assez extraordinaire. Qu'on saisisse un journal, indépendant, indépendant ou pas d'ailleurs, mais en France, cela ne s'est pas vu depuis 1881 à peu près, depuis les lois sur la presse, qui garantissent la liberté de la presse.

Le référé a échoué, c'est-à-dire qu'ils ont été déboutés, parce qu'ils ont fait une faute de procédure et le président du tribunal s'est exprimé l'après-midi à la radio pour dire qu'il regrettait de ne pas avoir pu vraiment juger cette affaire, mais qu'il a dû prendre sa décision à cause d'une faute de procédure. Donc, il s'est excusé publiquement de nous avoir laissé paraître. Il a dit, je suis désolé, je n'ai pas pu faire mon boulot qui était d'empêcher, ce qui est assez étrange. Suite à quoi, il y a eu un procès sur le fond. Alors évidemment, une fois les caricatures publiées, on était sous protection policière, beaucoup de menaces, etc... Le procès a eu lieu un an plus tard, sur plainte de la Mosquée de Paris et de l'UOIF (l'Union des Organisations Islamiques de France) et de la Ligue Islamique Mondiale, des « wahabites » qui sont pour un Islam très rigoureux, enfin vous voyez, vous connaissez sans doute bien.

Pourquoi déjà on a publié ces caricatures, et je le rappelle avec un appareil critique ? Cela aurait été des caricatures racistes, nous ne les aurions pas publiées ou alors avec un appareillage critique expliquant qu'elles étaient racistes. On les a publiées, parce qu'elles critiquaient non pas l'Islam, mais ceux qui se réclament de l'Islam pour commettre des actes terroristes, ce qui n'a rien à voir, c'est une satire, une satire de la terreur, c'est-à-dire que si nous, dans les démocraties, on n'a même plus le droit de rire de ceux qui prétendent nous terroriser, cela pose vraiment un problème. Donc ce procès incroyable a eu lieu, a donné lieu à beaucoup de débats, qui se sont plutôt bien passés. Il faut bien le dire. Les différents points de vue se sont exprimés et puis finalement il y a eu un mouvement d'opinion très fort en France pour nous soutenir et nous avons gagné ce procès. Nous avons gagné ce procès et chose incroyable, la Mosquée de Paris n'a pas fait appel. Ce qui a permis de dissocier les musulmans qui veulent s'intégrer dans la République et dans la démocratie et l'UOIF qui elle, étant plus radicale, a fait appel.

Le procès en appel a été bien plus virulent encore pour eux, puisqu'il a été notifié clairement et nettement par le tribunal de la République qu'en publiant ces caricatures, nous avions participé à un débat d'intérêt général et que clairement ces caricatures n'étaient pas racistes, elles n'incitaient pas du tout à la haine raciale d'autant que mon journal est un journal militant anti-raciste depuis très longtemps. C'était très difficile de nous attaquer pour racisme, ils ne pouvaient pas nous attaquer pour blasphème, car le délit de blasphème n'existe pas en France. Pas encore disons. Ils nous ont donc attaqué pour racisme, discrimination en raison de l'origine, de la religion, ce qui était vraiment hallucinant, puisque nous avons un passé de lutte anti-raciste difficilement discutable.

Pourquoi ces caricatures n'étaient pas racistes ? Tout simplement parce qu'elles critiquent la religion quand elle veut se mêler des affaires publiques et veut légiférer à la place du législateur. Ce n'est donc pas en tant que spiritualité personnelle, spiritualité intime que ces caricatures attaquaient pour nous l'Islam, mais c'est donc l'Islam en tant que force politique. Dans une démocratie, une force politique, celle qui veut définir le périmètre des lois, elle doit subir la critique et la satire comme les autres. Ce n'est plus une religion dans ces cas-là, c'est une idéologie. Donc on a le droit de critiquer l'Islam, quand il se pose en idéologie.

En ce qui concerne les croyants, chacun est libre de croire et tout le monde doit être respecté pour ses croyances et ne subir aucune discrimination en fonction de ses croyances. Mais pour la première fois, ce procès était important en France puisqu'il n'était pas question de la compatibilité de l'Islam avec les autres religions, mais de la compatibilité de l'Islam avec la laïcité et l'athéisme, ce qui était beaucoup plus délicat.

Je voulais aussi vous dire une chose, c'est qu'on nous a dit que maintenant il fallait être responsable avec Internet. Avec les moyens mondialisés de faire circuler l'information à la vitesse de la lumière, il fallait désormais prendre garde à ce qu'on fait, par exemple, en France, en Suède, en Allemagne, en Espagne, dans les démocraties, dans les états de droit. Ne pas dire n'importe quoi parce que cela voyage à la vitesse de la lumière jusque dans des pays où les gens ne sont pas prêts à entendre ces choses-là ou à voir ces choses-là. Cela voudrait dire qu'à une avancée technologique correspondrait un recul des libertés, ce qui est aberrant. Je pense qu'il ne faut pas accepter ce discours. Jamais ! Et c'est plutôt à nos amis des pays qui n'ont pas la chance d'être des états de droit de s'adapter peut-être à la liberté. Ce qui permet d'aider les démocrates locaux qui luttent pour que leur pays deviennent des démocraties. Nous n'allons pas nous censurer sous prétexte qu'il y a des dictatures à quelques heures d'avion de chez nous.

Dernière chose importante avant de céder la parole. Ce procès s'est plutôt bien terminé, mais beaucoup de gens qui n'ont pas publié les caricatures, qui ont argué et qui ont dit que c'était pour des raisons éthiques, etc, finalement beaucoup d'entre eux ont dit que c'était la peur qui les avait empêchée de publier. Je pense que s'il y a une chose que l'on peut ressentir comme personne physique, c'est effectivement la peur... la peur d'être maltraité ou assassiné, la peur du terrorisme, etc. Mais le citoyen, lui ne doit pas avoir peur, la démocratie ne doit pas avoir peur ! Chaque recul encourage les plus extrémistes. Il ne s'agit de haïr personne. Il s'agit juste d'affirmer nos droits, de les actualiser en permanence et de refuser de toute façon, toujours, les concessions en ce qui concerne la liberté de la presse, la liberté d'expression.

Remarques de **Philippe Val** durant le débat :

La liberté d'expression est-elle une fin en soi ? Je ne sais pas répondre à cette question. Je pense que la vie est une fin en soi et la vie, c'est d'exercer une liberté. Je pense que la liberté d'expression dans une démocratie est encadrée par les lois. En tout cas en France, il en est ainsi. Ce sont des lois qui protègent contre la haine raciale, contre l'incitation à la haine raciale, parce que nul ne peut contester que la propagande raciste débouche sur des violences et peut déboucher sur des situations tragiques. La première partie du 20^{ème} siècle nous l'a prouvé largement, notamment en Turquie et en Europe.

La loi interdit l'incitation à la haine raciale, ce qui me semble une bonne chose, d'accord ? Vous faites allusion à un article de loi qui ne concerne pas le génocide arménien, mais qui est ce qu'on appelle en France la loi Gayssot et qui parle de la négation du génocide juif, qui est considérée à partir de 1990 comme une incitation à la haine raciale. Nier que la Shoah ait existé est considéré par la loi comme une incitation à la haine raciale et à bon droit. Puisque dans le nazisme lui-même, en temps réel, il y a la négation du génocide qu'il est en train de perpétrer. La négation d'un génocide contient l'idée qu'éventuellement on peut le recommencer. En général, ceux qui nient qu'un génocide a eu lieu sont ceux qui voudraient qu'il recommence. C'est une façon en creux d'inciter à la récidive.

Alors, la loi n'est pas toujours très habile, mais la loi est préoccupée par cette affaire. Je ne vois pas le rapport qu'il y a avec des caricatures qui critiquent ceux qui se réclament de l'Islam pour commettre des assassinats de masse, des caricatures qui utilisent la satire pour se moquer d'assassins. Je ne vois pas le rapport qu'il y a entre ça et le fait qu'il y ait des lois éventuellement en préparation ou arrêtées ou peut-être qui passeront sur la négation du génocide arménien. Je ne vois absolument pas le rapport. Il n'y a pas deux poids deux mesures. Vous essayez d'additionner des carpes et des lapins avec des machines à coudre. Cela n'a aucun sens. Cela n'a aucun sens !

Les dessins sont des représentations par ailleurs. Les dessins n'ont jamais enfoncé leur couteau dans la gorge de personne. Il y a un droit à la représentation. Le dessin d'entrée de jeu représente. Là où le dessin pose des problèmes, c'est quand il reproduit des soi-disant particularités physiques qui incitent à la haine en raison de la race ou de l'appartenance à un pays. Critiquer les idées à travers des dessins, grâce à la représentation, cela n'a rien à voir avec l'incitation à la haine des gens. Je voudrais bien que l'on comprenne ça un jour quand même. C'est extrêmement différent.

Je pense que la démocratie n'a pas à se mêler d'empêcher le débat d'idées puisqu'elle est faite de débats d'idées. C'est ça l'essence de la démocratie, c'est le débat d'idées. Qu'il y ait des choses qui se disent dans une démocratie qui choquent d'autres personnes, c'est l'esprit même de la démocratie. Cela se résout par le débat.

J'ai été poursuivi en justice une vingtaine de fois par les intégristes catholiques en France, mais je pense que les Français peuvent comprendre la critique de la religion chrétienne. L'humour, c'est précisément quelque chose qui se retourne un peu contre soi... toujours. Se censurer, ne pas faire de dessin critiquant l'Islam en tant qu'idéologie, et non pas spiritualité personnelle qui rendrait ridicules les croyants, c'est autre chose. Ne pas critiquer l'Islam en tant qu'idéologie parce qu'on pense que les musulmans ou les Arabes seraient incapables de comprendre cet humour-là, c'est le pire des racismes. C'est vraiment faire injure aux musulmans que de penser qu'ils sont incapables de comprendre l'humour et de faire la

différence entre un dessin qui se fout de la gueule d'un terroriste et un dessin qui se fout de la gueule d'un croyant. Si on les croit incapables de faire ça, on les prend vraiment pour des abrutis. Pour moi, c'est ça le racisme. Le racisme commence avec la peur de l'autre et la méfiance vis-à-vis de l'autre et le manque de confiance dans l'intelligence de l'autre. Le racisme au début c'est ça.

L'Association Mondiale des Journaux, l'organisation mondiale de l'industrie de la presse, qui est basée à Paris, défend et promeut la liberté de la presse et les intérêts professionnels et économiques des journaux dans le monde entier. Elle représente 18.000 journaux et regroupe 77 associations nationales d'éditeurs, des entreprises de presse et des directeurs de journaux individuels dans 102 pays, 12 agences de presse et 11 organisations régionales et internationales de médias.

7, rue Geoffroy Saint Hilaire, 75005, Paris, France - tel : 33.1.47.42.85.00

Fax :33.1.47.42.49.48 -

Email : contact_us@wan.asso.fr - Internet : www.wan-press.org